

BAIGNADE, NAVIGATION PÊCHE

LA PÊCHE

Le Lac est en réciprocité totale départementale :

- Carte de pêche obligatoire, en vente sur cartedepeche.fr. (quotidienne / hebdomadaire / annuelle).
- Respecter les zones autorisées à la pêche.
- Périodes de pêche : infos sur peche35.fr
- 14 postes de pêche à la carpe de nuit, réservation obligatoire via l'AAPPMA La Gaule d'Iffendic : aappma-gauleiffendic.com

ZONE DE NAVIGATION :

-  Bande de rives réservée prioritairement à la pêche (+ou-30m)
-  Zone de baignade, en été. Toute autre activité interdite
-  Zone prioritaire au kayak polo
-  Zone prioritaire à la navigation de plaisance
-  Zone réservée à la pêche
-  Zone rocheuse ou de hauts fonds interdite à toute navigation. Balisage par des bouées rouges
-  Bornes de secours numérotées
-  14 postes de pêche à la carpe
-  Défibrillateurs
-  Sentier aménagé (tour du lac 5km - 1h)

Toutes les informations du Lac



Numéro d'urgence :
POLICE 17 / POMPIERS 18 / SAMU 15

LA BAIGNADE

Baignade interdite sauf :

- En été, dans la zone prévue à cet effet (voir date au poste de surveillance)
- Couloir de nage réservé aux associations autorisées.

NAVIGATION

Embarcations privées interdites sur le Lac.



Vélos à allure modérée



Chiens tenus en laisse & interdit sur la plage



Tout feu interdit (barbecue, cigarette...)



Rapportez vos déchets chez vous



Baignade interdite (sauf juillet/aout)



Véhicule motorisé interdit